

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LILLE

RAPPORT D'ÉTUDE

Insee - Nord-Pas-de-Calais

Octobre 2006

Cette étude a été réalisée par l'Insee à la demande de l'association Développement des initiatives de l'économie sociale et solidaire Lille Métropole (DIESS).



Directeur Régional : Jean-Jacques Malpot
Auteurs : Danièle Lavenseau, Emmanuelle Smuerzinski
Traitements Statistiques : Jean-Christophe Vandeputte
Cartographie : David Hennebert

Sommaire

1. L'économie sociale et solidaire : un peu d'histoire.....	4
2. Le contour statistique de l'économie sociale et solidaire	6
3. Une charte européenne de l'économie sociale	9
 Zoom sur la région Nord-Pas-de-Calais	
4. L'économie sociale et solidaire dans la région Nord-Pas-de-Calais.....	11
 Zoom sur la Communauté Urbaine de Lille	
5. Une présence significative de l'économie sociale et solidaire sur Lille - Métropole	19
6. Des établissements employeurs plus nombreux qu'en région en 2003.....	21
7. 11% de l'ensemble des salariés travaillent dans l'économie sociale et solidaire en 2000.....	26
8. Un quart des contrats dans l'économie sociale et solidaire sont des contrats permanents	28
9. Plus de cadres et de professions intermédiaires qu'en région.....	31
10. Zoom sur l'emploi salarié dans les associations de la métropole	32
Annexe : Les établissements de plus de 20 salariés par secteur	33
 Pour en savoir plus.....	 34

1. L'économie sociale et solidaire : un peu d'histoire¹

A la fin du XIX^{ème} siècle, sous l'influence de plusieurs courants humanistes, l'économie sociale est apparue en réponses aux disparités sociales qui ont accompagné la révolution industrielle. De nouvelles structures économiques ont été définies par la loi : les associations, les mutuelles et les coopératives. Leur principe fondateur était de remettre l'homme au cœur de l'organisation économique, en privilégiant le service rendu plutôt que la distribution des profits. L'économie sociale se montre ainsi au grand public dès l'exposition universelle de 1900 au sein d'un pavillon qui regroupe les coopératives, les mutuelles, le mouvement associatif mais aussi des patrons sociaux et des mouvements syndicaux ouvriers...

Puis ces différentes familles ont évolué, mais ce n'est qu'en 1981, que l'économie sociale est officiellement reconnue par décret, comme ensemble des coopératives, mutuelles et associations. La notion de « solidarité » est apparue plus récemment à la fois face aux incertitudes de la société contemporaine, notamment liées à la mondialisation et aux délocalisations qu'elle a engendrées, et au sentiment grandissant d'exclusion et d'inégalités. En mars 2000, un secrétariat d'État à l'économie solidaire a été créé. Ses attributions ont été reprises essentiellement par le ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. La législation évolue également : la loi sur l'épargne salariale en 2001 et l'article 44 3-3-1 du code du travail viennent ainsi préciser la notion d'entreprise solidaire.

1.1 Des valeurs à partager

Au-delà de la diversité en matière de statut juridique, d'activité et d'emploi, les tenants de l'économie sociale et solidaire se reconnaissent dans des références historiques communes et des valeurs partagées. Parmi ces valeurs, on peut notamment citer ; **la liberté d'adhésion, la gestion**

¹ Les chapitres 1, 2, 3 et 4 (de la page 4 à la page 16) sont issus de la publication « L'économie sociale et solidaire en Nord-Pas-de-Calais - Dossier de Profil n°77 - 2004 »

démocratique, le bénévolat des administrateurs et le but non lucratif.

La charte européenne de l'économie sociale (cf. chapitre 3. : Une charte européenne de l'économie sociale et solidaire) est ainsi une référence pour tous ceux qui veulent faire de l'économie autrement.

Basée au départ sur la tentative d'intégrer les problèmes sociaux ou des considérations morales dans l'économie politique, l'économie sociale et solidaire renvoie aujourd'hui à une manière différente d'entreprendre : elle vise à promouvoir des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu plutôt que la rémunération du capital et la recherche du profit maximal et ambitionnent « de remettre l'homme au cœur de l'organisation économique ».

L'Insee estime qu'il y a 12 millions de bénévoles en France ; selon le CNRS, la valeur ajoutée non monétaire de leurs activités correspondrait au travail de 716 000 équivalent temps plein (ETP). 31 millions de français sont protégés par des mutuelles de santé ; 3 millions sont sociétaires de coopératives et les entreprises qui se revendiquent de l'économie solidaire sont de plus en plus nombreuses... Cependant, le poids de ces chiffres et ces valeurs qui relient les acteurs et qui fondent les modes d'organisation de ces entreprises et associations, ne créent pas nécessairement une conscience de participer à une économie différente. L'un des défis à relever par l'économie sociale et solidaire est bien de créer, ou de renforcer, cette conscience.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, cette autre approche de l'économie commence à être reconnue et prise en compte. En témoignent la conclusion récente d'un Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire, l'existence de délégations à l'économie solidaire au sein de plusieurs municipalités, la prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans les projets de territoires, la participation de représentants de l'économie sociale et solidaire au sein de Conseils de Développement,....

1.2 Des activités émergentes

L'économie sociale et solidaire apparaît porteuse de nombreuses **innovations**. Elle s'est particulièrement développée au cours des vingt dernières années dans quelques grands champs d'activité émergents :

- la **gestion durable des déchets**, avec des actions développées autour de quatre fonctions principales : la collecte des déchets potentiellement recyclables, la valorisation des déchets, la revente et l'éducation à l'environnement ;
- le **développement culturel local**, inscrit dans une approche visant l'accès à la culture pour tous (autour notamment des réseaux d'éducation populaire), la reconnaissance de toutes les cultures, et une volonté de développement des territoires ;
- **l'animation et le développement de l'espace rural**, notamment par le biais de l'agriculture biologique et durable ;
- **les services de proximité**, avec le développement de services fondés sur la reconstitution de liens sociaux (mobilité, aide aux personnes âgées, handicapés, petite enfance, ...);
- **le commerce équitable**, dont le développement se traduit par une augmentation du nombre de boutiques (fin 2003, 6 boutiques Artisans du Monde dans la région Nord-Pas-de-Calais, et de nombreux projets, boutiques ou autres points de vente, en cours), du nombre de citoyens sensibilisés (en 2000, seulement 9% des Français connaissaient le commerce équitable ; en 2002, cette notoriété est de 32%), ainsi que des volumes de produits vendus même si ces volumes sont encore très inférieurs à celui de nos voisins européens ;
- **la finance solidaire**, avec l'existence de nombreux outils financiers solidaires dans le Nord-Pas-de-Calais (Cigales, Autonomie et Solidarité, Caisse Solidaire, Habitat et Humanisme,...) qui ont pour objectif de mobiliser de l'épargne de proximité, en mettant l'accent sur l'ancrage territorial et la transparence de l'utilisation des fonds, et d'apporter un soutien financier à des projets dont les caractéristiques économiques et sociales ne répondent pas aux critères classiques de rentabilité, l'existence de fonds d'aides aux projets d'économie sociale et solidaire (Nord'Actif, Inser'action 62,...), ainsi que des produits

- d'épargne éthiques relevant du niveau national (FCPIE Insertion Emploi, ...);
- **les échanges non monétaires**, avec par exemple les Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs, et les Systèmes d'Échanges Locaux.

L'économie sociale et solidaire est également présente dans des secteurs comme les technologies de l'information et de la communication (autour de pratiques alternatives en matière de réalisation et utilisation de logiciels libres, d'organisation, de formation en ligne, de recyclage et réemploi de matériels,...). Prenant en compte les questions de produire et consommer autrement, **l'économie sociale et solidaire est un des champs d'application privilégié du développement durable.**

1.3 Des domaines d'activité parfois difficiles à cerner

L'économie sociale et solidaire, très hétérogène, est présente dans l'ensemble des secteurs économiques. Elle est traditionnellement fortement implantée dans l'action sociale, le sport, l'enseignement, la formation, la santé, ainsi qu'en témoigne cette étude. Mais l'étude illustre également les difficultés à appréhender de façon fine les domaines d'activité de l'économie sociale et solidaire. Ces difficultés sont liées à plusieurs facteurs.

En premier lieu, les activités dans le secteur de l'économie sociale et solidaire possèdent souvent un caractère multidimensionnel. Par exemple, une association faisant de la collecte et de la valorisation de produits électroménagers peut également avoir une vocation d'insertion économique, ainsi que des missions de sensibilisation à la réduction de déchets. De façon générale, trois fonctions principales sont souvent identifiées : une fonction « **d'intérêt collectif** » (services collectifs et/ou à la personne, services liés à la santé, à l'environnement, aux transports, à l'éducation, ...); une fonction « **d'insertion sociale et professionnelle** » (visant la formation et l'évolution de chacun vers plus d'autonomie), et une fonction « **d'échanges monétaires ou non monétaires** » qui passe par la vente ou l'échange non monétaire de produits ou de services aux particuliers, aux collectivités ou aux entreprises. De plus, la grande dispersion des activités associatives limite les possibilités d'appréhension par le code APE . Près de la moitié des associations sont ainsi classées

en associations de personnes ^(*), ou autres associations. Et, comme vu précédemment, la dimension innovante des activités de nombreuses structures rend leur classification difficile.

() Terme utilisé dans la nomenclature de cette étude, correspondant principalement au code activité « organisations associatives non classés ailleurs » de la NAF (cf. nomenclature), même si en réalité, par essence, toutes les associations sont des associations de personnes.*

2. Le contour statistique de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est ainsi un domaine très hétérogène en termes de statuts juridiques, d'activités et d'emplois. Afin de disposer d'une vision synthétique et de dénombrer les établissements qui la composent, il est indispensable de disposer d'une nomenclature adéquate. Cette dernière est détaillée à la page suivante et s'inspire en grande partie des travaux effectués par l'Association de Développement et la Documentation sur l'Économie Sociale (ADDESS). Elle résulte d'un croisement entre l'activité économique et la catégorie juridique et permet de distinguer les quatre familles de l'économie sociale et solidaire : les coopératives, les mutuelles, les associations et un ensemble plus hétérogène qualifié de marges. Sont ensuite détaillés un certain nombre de secteurs en fonction du domaine d'intervention de l'entreprise.

2.1 Les coopératives

Les coopératives sont principalement des groupements de consommateurs, de salariés ou d'entrepreneurs, qui poursuivent des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs. Elles sont gérées par leurs propres membres, à leurs risques et sur la base de l'égalité des droits et obligations entre chaque sociétaire. Trois types de coopératives sont distinguées : les coopératives agricoles, les coopératives de crédit, les coopératives de production. Ces dernières ont une place originale, car elles apparaissent comme des sociétés non capitalistes, dont le contrôle est exercé par les « salariés-associés ». Le reste des coopératives est regroupé sous l'appellation « autres coopératives ».

Depuis le 28 juin 2001, il existe un nouveau statut coopératif : la Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Cette création répond à une attente des acteurs de terrain et en particulier des associations oeuvrant dans le champ économique.

Encadré 1 : Un nouveau statut : la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif, créé par la loi adoptée le 28 juin 2001 permet aux organisations d'exercer sur le secteur marchand une activité reconnue d'utilité sociale, en termes de développement local à l'initiative des intercommunalités et du milieu associatif.

Cette nouvelle forme juridique permet de regrouper à la tête d'une même entreprise des actionnaires de nature différente (salariés, consommateurs, municipalités, entreprises...) mais ayant des intérêts convergents. L'ensemble de ces personnes peuvent être associées au capital de la coopérative pour agir ensemble dans un même projet de développement local.

La SCIC se distingue d'une société coopérative classique par ses finalités d'utilité sociale en raison notamment de la nature des publics concernés et/ou des conditions dans lesquelles les activités sont exercées.

A ce jour, 32 Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif existent en France dont aucune dans la région Nord-Pas-de-Calais où une vingtaine de structures ont entamé cette réflexion.

Parmi les freins à la transformation ou création de SCIC, figure l'absence de dispositions fiscales particulières prenant en compte le caractère d'intérêt collectif de ces structures.

2.2 Les mutuelles

La mutualité regroupe des personnes qui choisissent de répartir collectivement les coûts de la prévention et la réparation des risques auxquels elles sont soumises. Son principe fondateur est donc la solidarité. Les mutuelles ont pour ressources principales les cotisations des adhérents. Elles affectent ces ressources à des actions de prévoyance et à l'indemnisation de leurs adhérents, victimes de dommages ou de sinistres. Les mutuelles d'assurance se distinguent des mutuelles de prévoyance.

2.3 Les associations

La loi de 1901 définit une association comme étant « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ». Elles peuvent être de plusieurs types : association déclarée, association de fait ou association reconnue d'utilité publique (cf. annexe). Elles interviennent dans des domaines très diversifiés tels que l'éducation, la santé, le social, la culture, le sport et les loisirs, l'accueil et l'hébergement, l'insertion, etc.

2.4 Les marges

Les marges sont un groupe plus hétérogène, tant par leur forme juridique que par leur activité principale exercée. Ce groupe comprend notamment les congrégations, les fondations et les comités d'entreprises.

2.5 Nomenclature retenue pour l'étude

Catégorie Juridique	Activité économique	Secteur de l'économie sociale et solidaire	
Société coopérative agricole 6316, 6317, 6318 Société coopérative commerciale particulière 5191, 5192, 5193, 5194 Société à responsabilité limitée 5432, 5443, 5451, 5453, 5454, 5455, 5459, 5460 Société anonyme à conseil d'administration 5505, 5532, 5547, 5551, 5552, 5553, 5554, 5555, 5559, 5560 Société anonyme à directoire 5632, 5643, 5647, 5651, 5653, 5654, 5655, 5659, 5660 Caisse d'épargne et de prévoyance 6100 Société civile 6532, 6533, 6543, 6551, 6554, 6558, 6560, 6568, 6595, 6596 Société à responsabilité limitée 5458 Société anonyme à conseil d'administration 5558 Société anonyme à directoire 5658	 65, 66, 67 Activités financières Autres activités	→ Coopératives agricoles → Coopératives de crédit → Autres coopératives → Coopératives de production	COOPÉRATIVES
Société non commerciale d'assurance 6411, 6414 Organisme mutualiste 8210, 8250, 8290	 	→ Sociétés d'assurances à forme mutuelle → Organisations régies par le code de la mutualité	MUTUELLES
Association (loi de 1901) et assimilés 9210 Association non déclarée 9220 Association déclarée 9221 Association déclarée « entreprise d'insertion par l'économie » 9222 Association intermédiaire 9223 Groupement d'employeurs 9230 Association reconnue d'utilité publique 9260 Association de droit local	 73, 80 Recherche et développement, éducation 801Z, 802A, 802C Enseignement primaire et secondaire 851, 852 Activités pour la santé humaine, activités vétérinaires 853 Action sociale 853G Crèches et garderies d'enfants 853H Aide par le travail, ateliers protégés 853J Aide à domicile 92 Activités récréatives, culturelles et sportives 923A Activités artistiques 926A -926C Associations sportives 552 Autres moyens d'hébergement de courte durée 555A Cantines et restaurants d'entreprises 745 Sélection et fourniture de personnel 91.2, 91.3 Syndicats de salariés, organisations religieuses, politiques, organisations associatives n.c.a Autres activités	→ Enseignement-formation → Santé → Social → Culture, sports et loisirs → Accueil, hébergement, restauration → Insertion → Associations de personnes → Autres associations	ASSOCIATIONS
9240 Congrégation 9300 Fondation 5531 Société anonyme mixte d'intérêt agricole à conseil d'administration, 8310 Comité central d'entreprise, 8311 Comité d'établissement	 	→ Congrégations → Fondations → Comités d'entreprise	MARGES

3. Une charte européenne de l'économie sociale

Document élaboré en 2001 par la Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations (CEP-CMAF), faisant désormais office de charte européenne de l'économie sociale.

3.1 Une façon différente d'entreprendre

Les organisations de l'économie sociale sont des acteurs économiques et sociaux présents dans tous les secteurs. Elles se caractérisent avant tout par leur finalité et une façon différente d'entreprendre. L'économie sociale comprend les coopératives, les mutualités, les associations et les fondations. Ces entreprises sont particulièrement actives dans certains domaines comme la protection sociale, les services sociaux, ...

Certaines de ces initiatives disposent déjà d'une reconnaissance juridique comme par exemple les entreprises à finalité sociale (Belgique), les coopératives sociales (Italie), les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (France) etc.

Toutes s'inscrivent dans les objectifs des politiques européennes (sociale, de l'emploi, de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, de l'éducation, de la recherche, du développement local et régional, de la RSE, de la gouvernance d'entreprise, etc.) auxquelles elles apportent une contribution active.

3.2 Des spécificités fortes

Les formes juridiques des organismes de l'économie sociale peuvent varier d'un État membre à l'autre. Cependant, ces entreprises se distinguent de celles à capitaux par leurs spécificités liées à des caractéristiques communes, notamment:

- la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital, l'adhésion volontaire et ouverte,
- le contrôle démocratique par les membres, la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général,
- la défense et la mise en oeuvre des principes de solidarité et de responsabilité,

- l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics,
- l'essentiel des excédents est destiné à la poursuite d'objectifs de développement durable, de l'intérêt des services aux membres et de l'intérêt général.

3.3 Une réalité incontournable

L'économie sociale:

- se fonde sur le principe de la solidarité et sur l'engagement des personnes dans un processus de citoyenneté active
- est génératrice d'emplois de qualité comme d'une meilleure qualité de vie et propose un cadre adapté aux nouvelles formes d'entreprise et de travail
- joue un rôle important dans le développement local et la cohésion sociale
- est socialement responsable
- est facteur de démocratie
- contribue à la stabilité et au pluralisme des marchés économiques
- répond à des priorités et objectifs stratégiques de l'Union européenne : cohésion sociale, plein emploi et lutte contre la pauvreté, démocratie participative, meilleure gouvernance, développement durable.

L'économie sociale se fonde sur une large base sociale et mène à bien ses activités sous des formes juridiques variées, en faisant preuve de sa compétitivité, de sa capacité de croissance et d'adaptation aux nouveaux défis sociaux et économiques.

Ainsi, elle est une composante fondamentale de la société civile organisée. Elle prend position et rend des avis aux pouvoirs publics sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui touchent à la vie des citoyens.

L'économie sociale contribue de manière significative à la construction d'une société plurielle plus participative, plus démocratique et plus solidaire.

Zoom sur la Région Nord-Pas-de-Calais

4. L'économie sociale et solidaire dans la région Nord-Pas-de-Calais.

4.1 Un poids légèrement supérieur à la moyenne nationale

Au 1^{er} janvier 2003, le nombre d'établissements appartenant à l'économie sociale et solidaire s'élève à 23 800 dans la région Nord Pas-de-Calais. Ils représentent 12,7 % de l'ensemble des établissements régionaux du champ privé marchand. Cette part est légèrement supérieure à la moyenne nationale de 11,7 %, en raison d'une plus forte représentation des associations (10,7% des établissements, contre 9,3% au niveau national) ; le poids des coopératives est quand à lui un peu plus faible (1,6% contre 2,1% pour la France).

Le poids de l'Économie Sociale et Solidaire est plus faible que ceux des Pays de la Loire, de l'Auvergne, de la Franche-Comté et du Poitou-Charentes, qui dépassent les 14 %. En effet, une représentation importante des coopératives et des associations se cumulent dans ces quatre régions. C'est en Poitou-Charentes que sont nées les premières coopératives de consommateurs et dans les Pays de Loire que les établissements mutualistes occupent une place plus affirmée qu'ailleurs. A l'inverse, la Corse, l'Alsace ou l'Île de France ont des proportions plus faibles d'établissements (cf. carte 1).

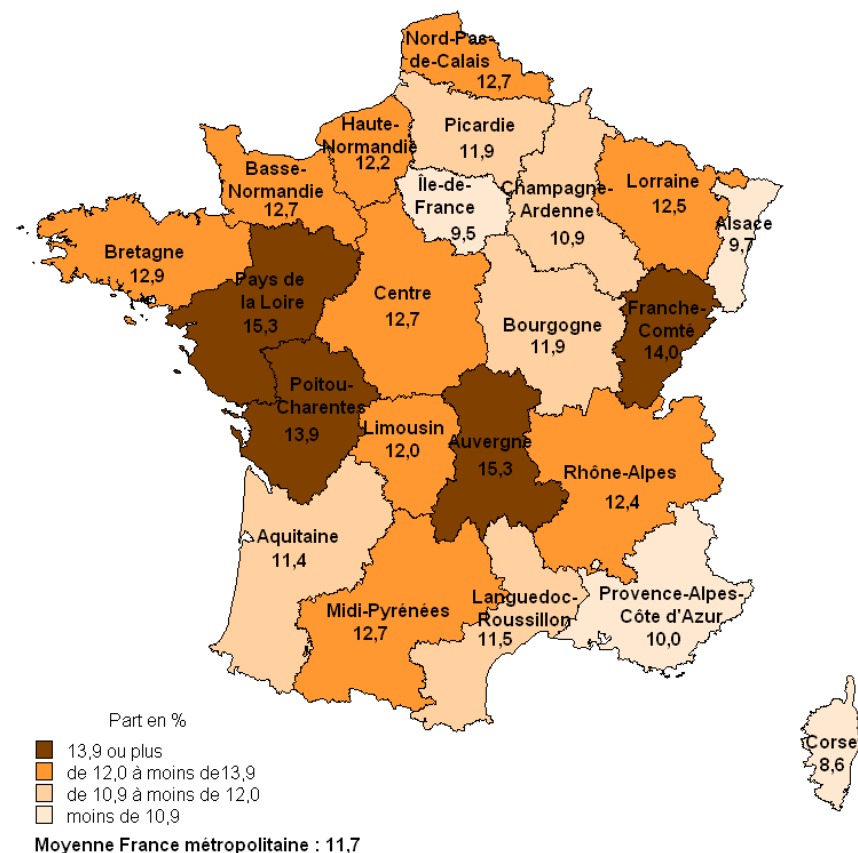
4.2 Les associations sont les plus nombreuses

Près de 84 % des établissements de l'Économie Sociale et Solidaire de la région sont des **associations**. Au 1^{er} janvier 2003, environ 20 000 associations sont inscrites dans le répertoire Sirene. Elles font toutes partie, par construction, du champ étudié. Leurs activités sont très diverses. Mais la majorité d'entre elles sont clairement rattachées à trois domaines d'activité : activité culturelle, sportive et de loisirs, secteur social ou enseignement.

La culture, le sport et les loisirs occupent une place de plus en plus importante : le nombre d'associations consacrées à ces activités a considérablement augmenté ces dernières années, peut-être grâce à la réduction du temps de travail et à l'évolution des loisirs. Elles représentent

à elles seules, en 2003, près d'un tiers des associations. La plupart d'entre elles sont des associations sportives : 3 600 unités dans la région contre seulement 900 associations d'activités artistiques

Carte 1 : Part des établissements relevant de l'économie sociale et solidaire en 2003



© IGN - Insee 2004
Source : Insee - répertoire Sirene 2003

4.3 Les coopératives et les mutuelles représentent près de 20 % des établissements

Les **coopératives** représentent un peu plus de 3 000 établissements, soit 12,8 % de l'économie sociale et solidaire. Un quart d'entre elles sont des coopératives de crédit. Un autre quart sont des coopératives agricoles ou des coopératives de production. L'autre moitié comprend des activités très diverses dont par exemple les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun).

Les **mutuelles** sont beaucoup moins nombreuses : elles représentent moins de 2% des établissements de l'économie sociale et solidaire. Par contre, elles emploient en proportion davantage de salariés : 4,5 % des effectifs. La principale activité de ces établissements est l'assurance, relevant pour le plus grand nombre du code de la mutualité. Les autres organisations régies par le code de la mutualité recouvrent des activités très variées.

4.4 Une densité plus importante dans les zones rurales et la métropole lilloise et un peu plus faible sur le bassin minier

La densité de structures relevant de l'économie sociale et solidaire est plus élevée dans le Pas-de-Calais. Même si les deux tiers des établissements de la région sont implantés dans le département du Nord, lorsque le nombre d'organismes est rapporté à la population, les zones rurales, majoritaires dans le Pas-de-Calais se distinguent.

Dans le Pas-de-Calais, les établissements du domaine se concentrent donc sur la majeure partie de l'espace à dominante rurale du département (allant de la communauté de communes du canton d'Hucqueliers à celle des Villages Solidaires). Dans le département du Nord, le scénario est identique : la densité des structures de l'économie sociale et solidaire est plus forte dans les communautés de communes rurales (Pays de Cassel, au nord ; Vallée de Vinchy, Haute Sambre et Deux Hèles, au sud).

La communauté urbaine de la Métropole lilloise se démarque des autres agglomérations : elle affiche, en effet, une densité relativement importante d'établissements par habitant.

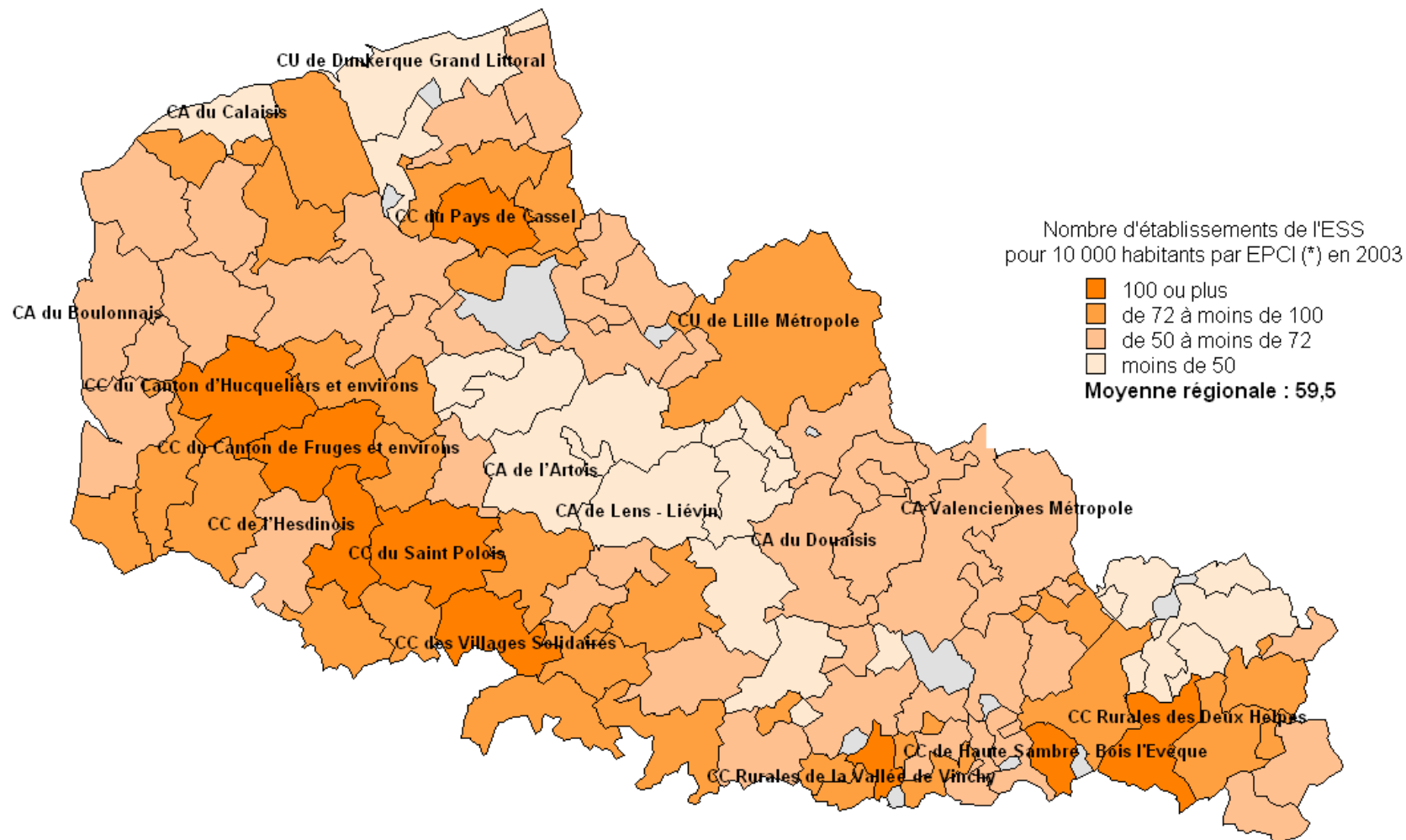
En revanche, les établissements de l'Économie Sociale et Solidaire sont moins présents dans le bassin minier. La prise en compte dans le passé des besoins des mineurs et de l'organisation de la vie sociale par la collectivité et les houillères pourrait être une raison de cette moindre implantation de l'Économie Sociale et Solidaire.

Les communautés de communes de la région de Maubeuge ou de Dunkerque sont également moins bien pourvues en structures sociales. Ce constat est cependant à relativiser dans la mesure où il ne tient pas compte du nombre d'adhérents ou de sociétaires. En milieu urbain, moins de structures peut malgré tout concerner un plus grand nombre de personnes.

4.5 Les associations bien réparties sur tout le territoire

La concentration des établissements de l'économie sociale et solidaire est en réalité influencée par les différences de densité d'établissements entre les quatre familles de l'Économie Sociale et Solidaire (cf. cartes 2, 3 4 et 5). Tandis que les coopératives exercent leur activité exclusivement dans les zones à dominante rurale, les mutuelles se concentrent davantage dans les zones urbaines. Quant aux associations, elles peuvent avoir une densité par habitant élevée, quel que soit le type de zone. Ainsi, elles sont fortement présentes dans les zones rurales précédemment citées, mais aussi dans de petites et grosses agglomérations telles que Cambrai, Arras et Lille métropole.

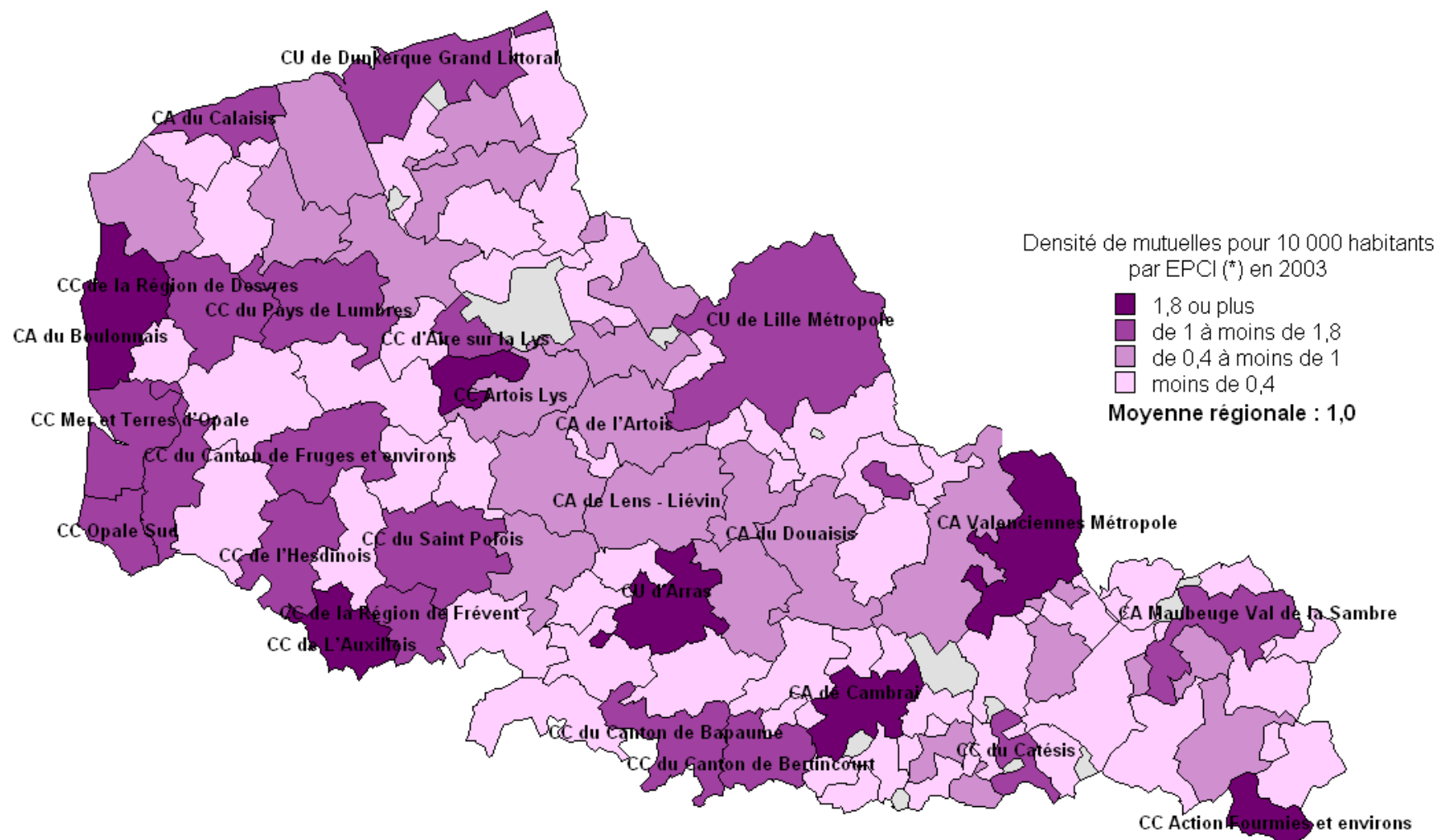
Carte 2 : Densité d'établissements relevant de l'Économie Sociale et solidaire en 2003



© IGN - Insee 2004
 Source : Insee - répertoire Sirene 2003

(*)Établissements Publics de Coopération Intercommunale au 1er janvier 2003
 Zone grisée : communes hors EPCI

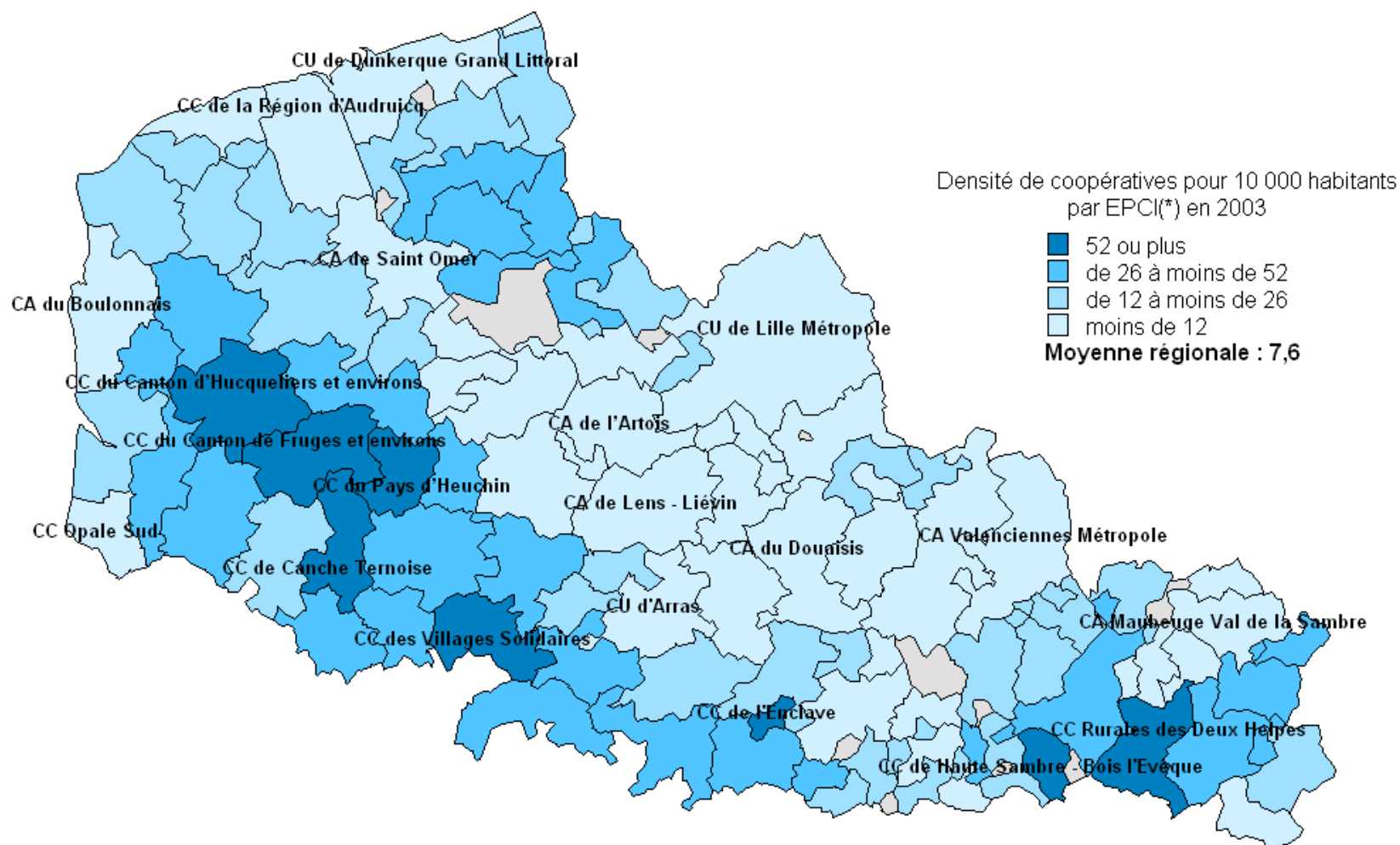
Carte 3 : Densité des mutuelles en 2003



© IGN - Insee 2004
 Source : Insee - répertoire Sirene 2003

(*)Établissements Publics de Coopération Intercommunale au 1er janvier 2003
 Zone grisée : communes hors EPCI

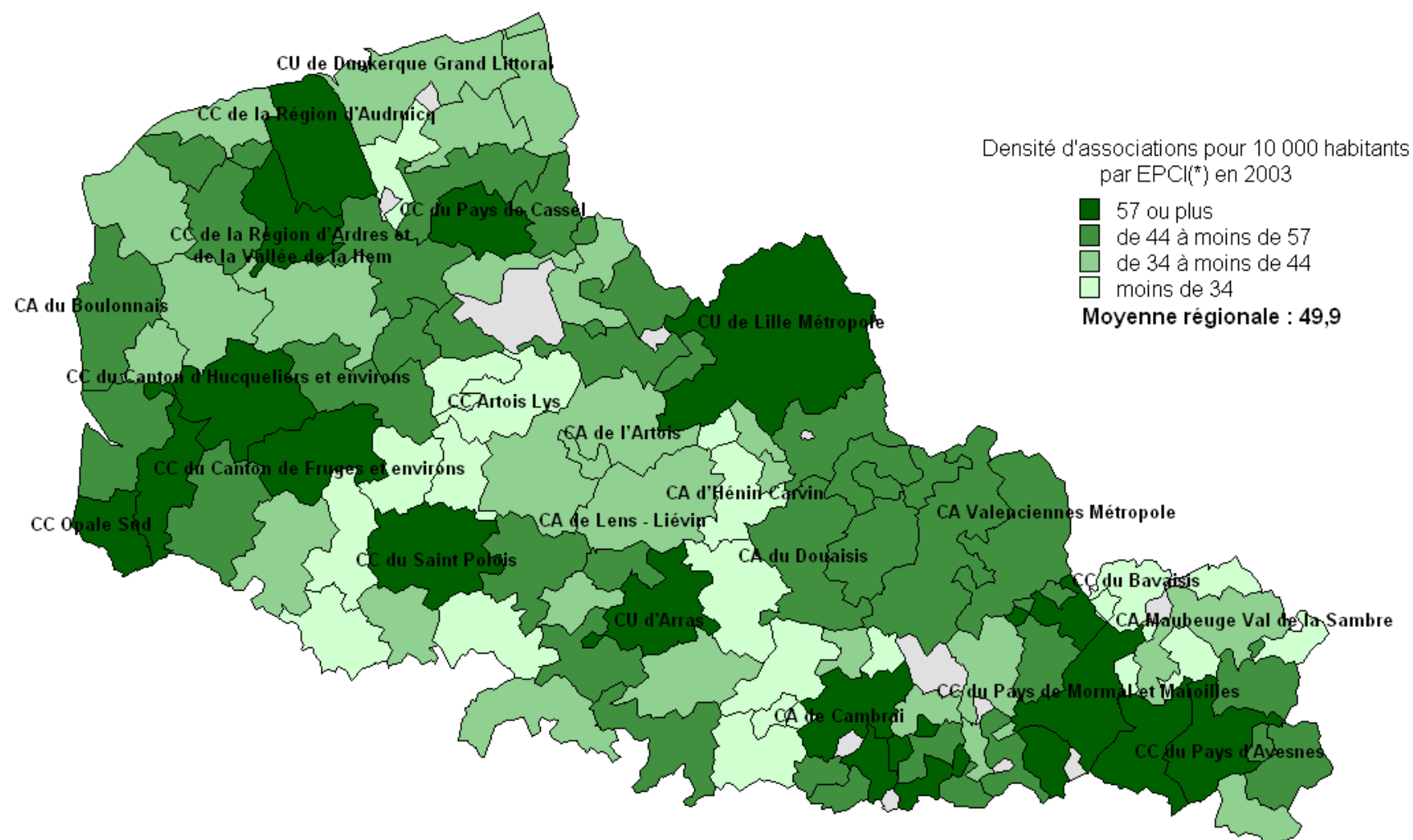
Carte 4 : Densité des coopératives en 2003



© IGN - Insee 2004
 Source : Insee - répertoire Sirene 2003

(*)Établissements Publics de Copération Intercommunale au 1er janvier 2003
 Zone grisée : communes hors EPCI

Carte 5 : Densité des associations en 2003



© IGN - Insee 2004
 Source : Insee - répertoire Sirene 2003

(*)Établissements Publics de Coopération Intercommunale au 1er janvier 2003
 Zone grisée : communes hors EPCI

Zoom sur la Communauté Urbaine de Lille

Carte 6 : Le périmètre de la Communauté urbaine de Lille



©IGN - Insee 2006

5. Une présence significative de l'économie sociale et solidaire sur Lille - Métropole

Au 1^{er} janvier 2003, la Communauté Urbaine de Lille, dite LMCU (désignée dans l'étude, Lille-Métropole) compte 7 700 établissements relevant du champ de l'économie sociale et solidaire. Ils représentent 14,2% de l'ensemble des établissements du secteur privé marchand de Lille-Métropole (54 549 établissements) et près du tiers des établissements de l'économie sociale et solidaire de la région

Plus de 90% des établissements de l'économie sociale et solidaire de Lille-Métropole sont des associations (84% en région). **Lille-Métropole comptabilise ainsi plus de 7 000 associations** au 1^{er} janvier 2003, soit plus du tiers de l'ensemble des associations de la région (35%). Les associations sont nombreuses dans la culture, le sport et les loisirs, domaines qui en rassemblent environ 1 600 (30% des associations régionales), soit près de 21% des établissements de l'économie sociale et solidaire. Les associations sportives sont proportionnellement moins nombreuses dans Lille-Métropole qu'en région, contrairement aux associations d'activités artistiques (5,5% des établissements de l'économie sociale et solidaire contre 3,8% en région), certes en effectif moindre (429 établissements). Près de la moitié des associations artistiques de la région est localisée dans Lille-Métropole.

Avec plus de 1 000 structures, soit 38% des structures régionales, les associations du domaine social sont également nombreuses. Elles représentent 13,7% des établissements de l'économie sociale et solidaire contre 11,7% en région. Les aides à domicile, les crèches et garderie d'enfants ainsi que les centres d'aide par le travail en constituent la plus grande part. Les crèches et garderies d'enfants sont plus fréquentes qu'en région, contrairement aux structures d'aide à domicile.

Près de 750 associations relevant de l'enseignement-formation sont implantées dans Lille-Métropole, soit 9,7% des établissements de l'économie sociale et solidaire. Près d'une association de l'enseignement-formation régionale sur deux y est située. Parmi elles, près de 290 sont des établissements d'enseignement primaire et secondaire et 230 sont des établissements de formation pour adultes et de formation continue.

Tableau 1 : Les établissements de l'économie sociale et solidaire au 1^{er} janvier 2003

	CU de Lille Métropole		Nord- Pas-de-Calais	
	Nombre	%	Nombre	%
Coopératives	432	5,6	3 053	12,8
Coopératives agricoles	23	0,3	516	2,2
<i>dont commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail</i>	8	0,1	206	0,9
<i>dont location de matériel agricole</i>	5	0,1	141	0,6
Coopératives de crédit	240	3,1	724	3,0
<i>dont banques mutualistes et caisses d'épargne</i>	231	3,0	713	3,0
Coopératives de production	49	0,6	119	0,5
<i>dont formation des adultes et formation continue</i>	13	0,2	32	0,1
Autres coopératives	120	1,6	1 694	7,1
Mutuelles	142	1,8	410	1,7
Sociétés d'assurances à forme mutuelle	48	0,6	108	0,5
Organisations régies par le code de la mutualité	94	1,2	302	1,3
Associations	7 025	90,8	19 949	83,9
Enseignement-formation	752	9,7	1 659	7,0
<i>dont enseignement primaire et secondaire</i>	287	3,7	695	2,9
<i>dont formation des adultes et formation continue</i>	228	2,9	524	2,2
Santé	112	1,4	283	1,2
Social	1 057	13,7	2 788	11,7
<i>dont : aide à domicile</i>	58	0,7	312	1,3
<i>crèches et garderies d'enfants</i>	86	1,1	142	0,6
<i>aide par le travail, ateliers protégés</i>	56	0,7	166	0,7
Culture, sport et loisirs	1 614	20,9	5 381	22,6
<i>dont : associations sportives</i>	906	11,7	3 605	15,2
<i>activités artistiques</i>	429	5,5	909	3,8
Accueil, hébergement, restauration	99	1,3	303	1,3
Insertion	42	0,5	178	0,7
Associations de personnes	2 833	36,6	8 074	33,9
Autres associations	516	6,7	1 283	5,4
Marges	139	1,8	372	1,6
Congrégations	59	0,8	158	0,7
Fondations	12	0,2	24	0,1
Comités d'entreprises	68	0,9	190	0,8
Ensemble	7 738	100,0	23 784	100,0

Source : Insee - répertoire sirène au 01.01.2003

Les « associations de personnes » sont les plus nombreuses, avec 2 800 structures dénombrées en 2003. Elles constituent un groupe très hétérogène où sont répertoriées les organisations associatives dont le classement dans une activité spécifique n'a pas été possible (cf. introduction « Des domaines d'activité parfois difficiles à cerner »). Il est par conséquent difficile de décrire avec précision leurs activités.

Par ailleurs, Lille-Métropole compte aussi près de **430 coopératives**, soit une coopérative régionale sur sept. Elles représentent 5,6% des établissements de l'économie sociale et solidaire. Les coopératives sont beaucoup moins implantées qu'en région, où elles représentent 12,8% des établissements de l'économie sociale et solidaire. Plus de la moitié d'entre elles sont des coopératives de crédit, essentiellement des banques mutualistes et des caisses d'épargne. Ces coopératives de crédit sont d'ailleurs présentes dans des proportions équivalentes à celles de la région tout comme les coopératives de production, qui exercent majoritairement une activité de formation des adultes et de formation continue. A l'inverse, les coopératives agricoles sont moins nombreuses (0,3% des établissements contre 2,2% en région), s'expliquant par le caractère très urbanisé de Lille-Métropole. Leur profil est relativement semblable à celui de la région : un tiers d'entre elles exercent une activité de commerce de gros de céréales et d'aliments pour le bétail et plus d'un cinquième ont une activité de location de matériel agricole.

Environ **140 établissements de Mutuelles** sont implantés dans Lille-Métropole (1,8% des établissements de l'économie sociale et solidaire), soit le tiers des mutuelles régionales. Celles-ci ont une activité principalement tournée vers les assurances.

Lille-Métropole compte près de **139 établissements classés dans les marges**, représentant 1,8% des établissements de l'économie sociale et solidaire. Parmi eux, les comités d'entreprises (au nombre de 68) ainsi que les congrégations (59) représentent chacun un tiers des structures régionales. Les fondations sont moins nombreuses avec seulement 12 établissements, mais une fondation régionale sur deux est localisée dans Lille-Métropole.

6. Des établissements employeurs plus nombreux qu'en région en 2003

Dans Lille-Métropole, 43% des établissements de l'économie sociale et solidaire sont employeurs (soit **3 350 établissements employeurs**), c'est-à-dire ont au moins un salarié, contre 52% pour l'ensemble des établissements, toutes activités confondues. Cette proportion est plus élevée qu'en région où seulement 39% des établissements de l'économie sociale et solidaire sont employeurs. Les établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire disposent d'effectifs assez faibles. Près de

deux-tiers d'entre eux (2 100 environ) ne comptent pas plus de 5 salariés, conforme au profil régional et à la structure de l'ensemble des établissements, toutes activités confondues. Les mutuelles sont plus souvent « employeuses » puisque 82% d'entre elles ont au moins un salarié, contre à peine 42% des associations et 46% des coopératives. De plus, près de 7% des mutuelles ont au moins 50 salariés (cf. cartes 7, 8, 9 et 10).

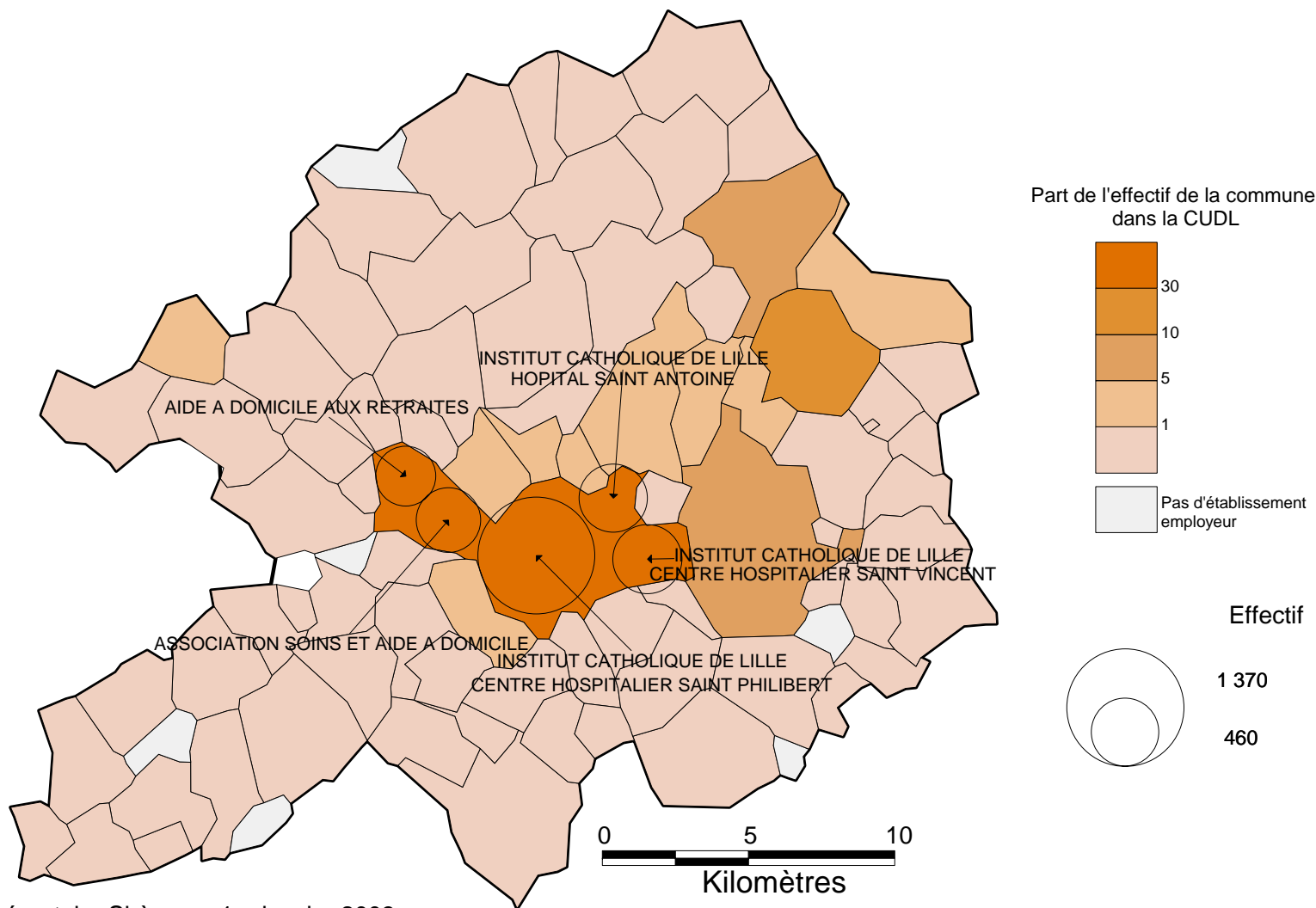
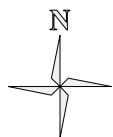
Tableau 2 : Répartition des établissements de l'économie sociale et solidaire selon le secteur et la tranche d'effectifs au 1^{er} janvier 2003

Tranche d'effectifs \ Secteur	Coopératives			Mutuelles			Associations			Marges			Ensemble de l'économie sociale et			Ensemble des activités			
	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	
	Nombre	%	%	Nombre	%	%	Nombre	%	%	Nombre	%	%	Nombre	%	%	Nombre	%	Nombre	%
1 ou 2 salariés	34	17,1	27,5	35	30,2	36,1	1 386	47,3	49,2	60	58,3	61,3	1 515	45,2	47,2	12 285	43,1	37 845	43,8
3 à 5 salariés	64	32,2	30,4	23	19,8	22,6	511	17,4	16,3	22	21,4	19,1	620	18,5	17,8	6 478	22,7	20 149	23,3
6 à 9 salariés	55	27,6	19,8	17	14,7	15,2	328	11,2	10,3	9	8,7	5,9	409	12,2	11,1	3 646	12,8	11 308	13,1
10 à 19 salariés	21	10,6	12,0	19	16,4	11,7	325	11,1	10,3	5	4,9	6,6	370	11,0	10,4	2 726	9,6	7 868	9,1
20 à 49 salariés	15	7,5	6,4	14	12,1	9,1	259	8,8	9,4	2	1,9	3,5	290	8,7	8,9	2 094	7,4	5 887	6,8
50 salariés et plus	10	5,0	3,8	8	6,9	5,3	123	4,2	4,6	5	4,9	3,5	146	4,4	4,6	1 257	4,4	3 383	3,9
Total des établissements employeurs	199	100,0	100,0	116	100,0	100,0	2 932	100,0	100,0	103	100,0	100,0	3 350	100,0	100,0	28 486	100,0	86 440	100,0
Ensemble des établissements	432			142			7 025			139			7 738	231,0		54 549		183 364	
Part des établissements employeurs (en%)		46,1	25,9		81,7	83,2		41,7	40,0		74,1	68,8		43,3	39,4		52,2		47,1

Source : Insee - répertoire Sirène au 01.01.2003

Guide de lecture : sur les 432 établissements du secteur des coopératives de la CU de Lille Métropole, 199 emploient des salariés, soit 46,1%.

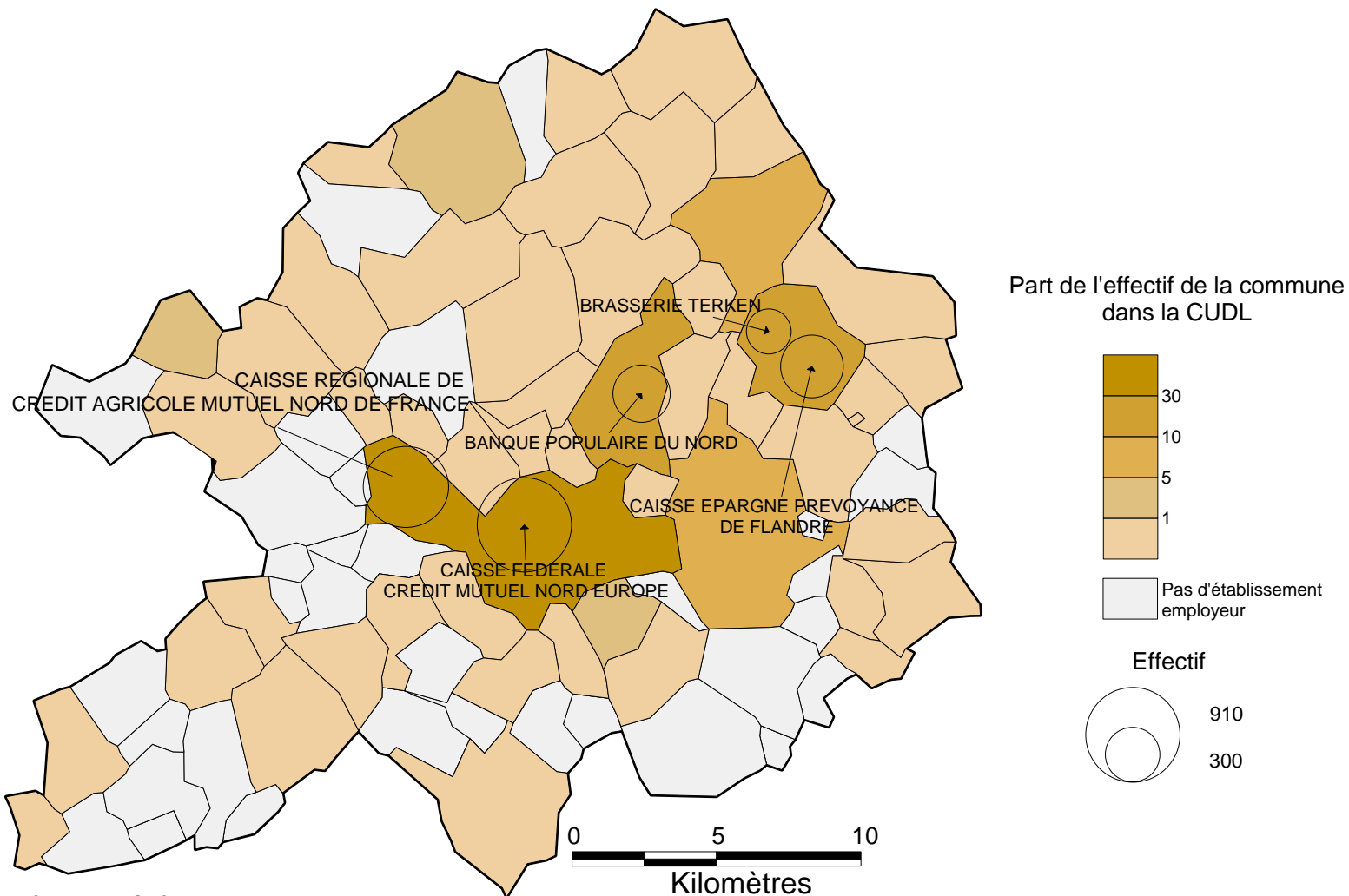
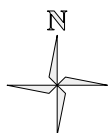
Carte 7 : Les effectifs des établissements employeurs du domaine associatif dans la Communauté Urbaine de Lille et les 5 principaux établissements en 2003



Source : Insee - répertoire Sirène au 1er janvier 2003
© IGN - Insee 2003

Guide de lecture : la commune de Lille rassemble plus de 30% des effectifs salariés de l'ensemble des associations de la CUdL.

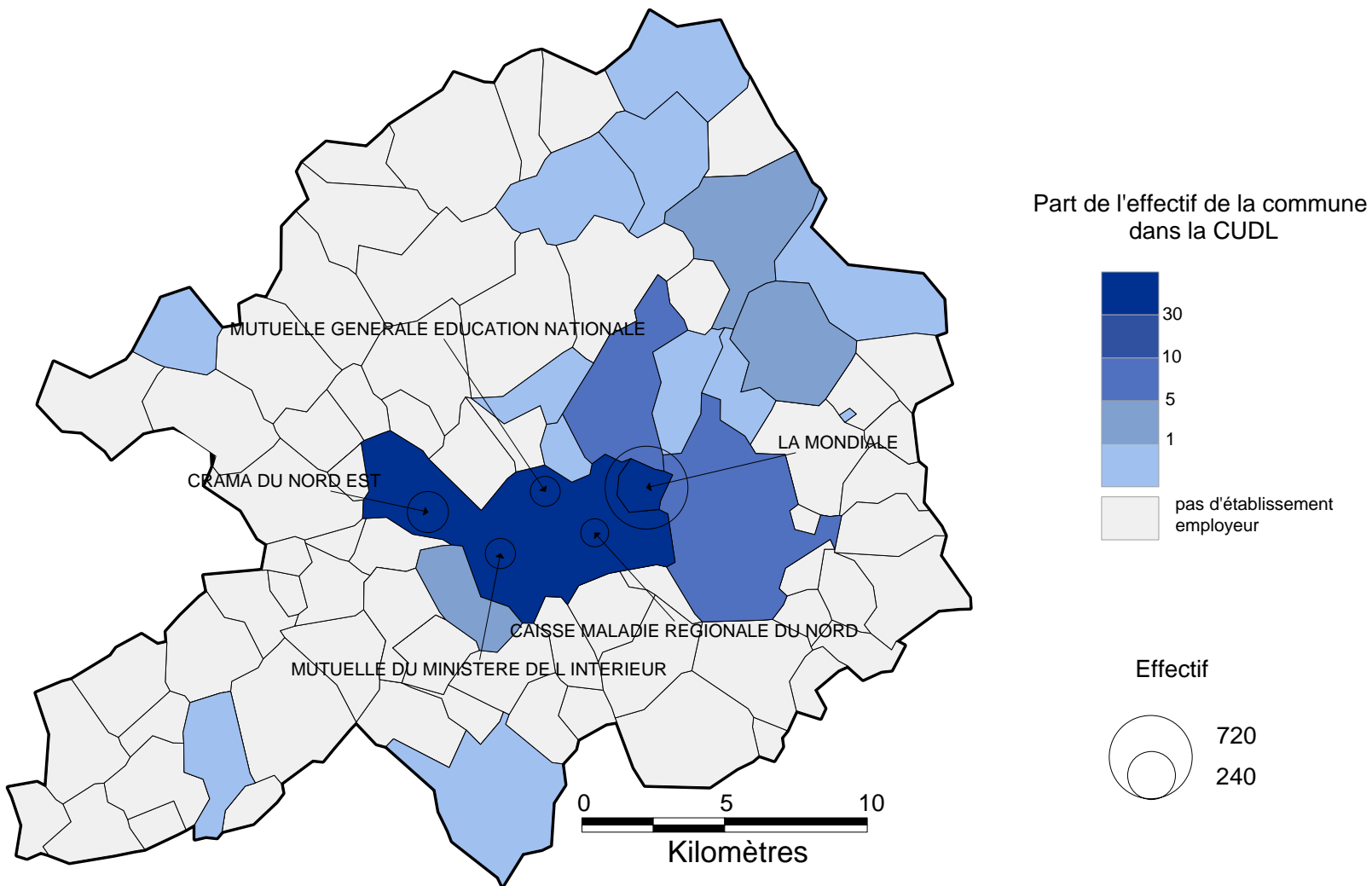
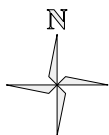
Carte 8 : Les effectifs des établissements employeurs du domaine coopératif dans la Communauté Urbaine de Lille et les 5 principaux établissements en 2003



Source : Insee - répertoire Sirène au 1er Janvier 2003
© IGN - Insee 2003

Guide de lecture : la commune de Lille rassemble plus de 30% des effectifs salariés de l'ensemble des coopératives de la CUDL.

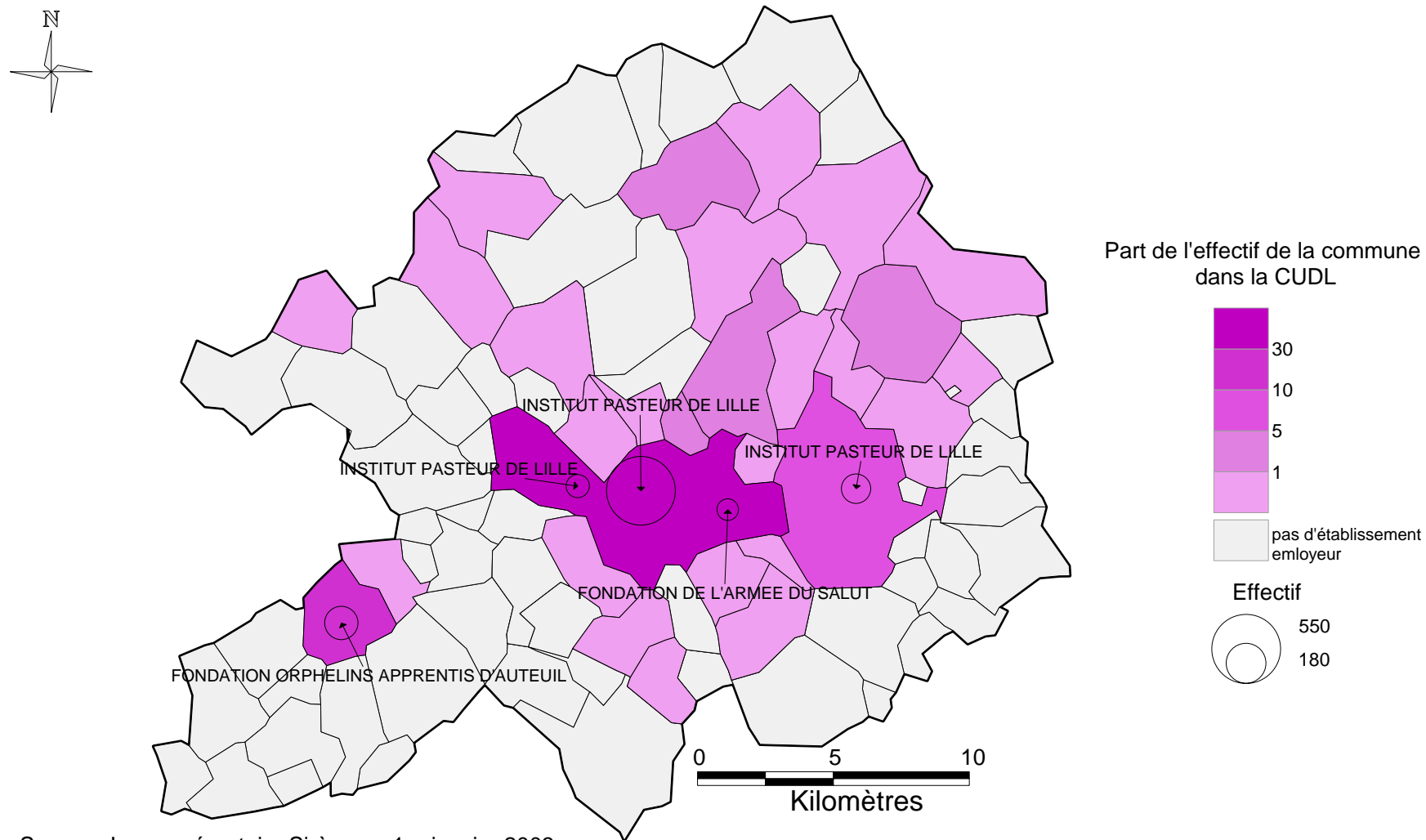
Carte 9 : Les effectifs des établissements employeurs du domaine mutualiste dans la Communauté Urbaine de Lille et les 5 principaux établissements en 2003



Source : Insee - répertoire Sirène au 1er Janvier 2003
© IGN - Insee 2003

Guide de lecture : les communes de Lille et de Mons-en-Barœul rassemblent chacune plus de 30% des effectifs salariés de l'ensemble des mutuelles de la CUDL.

Carte 10 : Les effectifs des autres établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire (congrégation, fondation, comité d'entreprise ...) dans la Communauté Urbaine de Lille et les 5 principaux établissements en 2003



Source : Insee - répertoire Sirène au 1er janvier 2003
© IGN - Insee

Guide de lecture : la commune de Lille rassemble plus de 30% des effectifs salariés de l'ensemble des marges de la CUDL.

7. 11% de l'ensemble des salariés travaillent dans l'économie sociale et solidaire en 2000

Au 31 décembre 2000, plus de 3 100 établissements de l'économie sociale et solidaire occupent 41 100 salariés non occasionnels (soit 45 000 salariés estimés courant 2003), soit 11% de l'ensemble des salariés de Lille Métropole. Sur les 107 000 salariés de l'économie sociale et solidaire en région, 38% sont dans Lille-Métropole.

A titre de comparaison, on dénote à la même période 8 365 établissements artisanaux pour 30 827 salariés employés dans ces établissements, et 4 164 chefs d'entreprises artisanales.

Au cours de l'année 2000, ce sont près de 86 300 contrats (occasionnels ou non) qui ont été établis par les établissements de l'économie sociale et solidaire de Lille-Métropole, représentant près de 12% de l'ensemble du secteur privé ou semi-public et environ 9% de la masse salariale brute, avec près de 800 millions d'euros.

L'importance de ce domaine dépasse toutefois le seul aspect salarial. En effet, mesurer le poids de l'économie sociale et solidaire uniquement sous cet angle, c'est sous-estimer tout le temps donné par de nombreux bénévoles qui participent à la vie associative.

Tableau 3 : Les établissements employeurs, les emplois et la masse salariale brute⁽¹⁾ en 2000

Secteurs	Nombre d'établissements				Effectifs salariés ⁽¹⁾ au 31.12.2000				Nombre de contrats de travail				Masse salariale brute annuelle			
	CU de Lille		Nord-		CU de Lille		Nord-		CU de Lille		Nord-		CU de Lille		Nord-	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Millions d'euros	%	Millions d'euros	%
Coopératives	222	7,1	696	8,1	5 410	13,1	11 214	10,4	7 689	8,9	16 772	7,9	150,3	18,8	303,8	16,0
Mutuelles	107	3,4	287	3,3	1 541	3,7	3 642	3,4	2 178	2,5	4 765	2,3	38,3	4,8	91,5	5,0
Associations	2 712	86,9	7 404	86,4	33 132	80,5	91 016	84,6	74 681	86,6	187 155	88,5	587,4	73,7	1 528,3	78,0
Marges	79	2,5	184	2,1	1 087	2,6	1 775	1,6	1 727	2,0	2 880	1,4	21,6	2,7	32,3	2,0
Ensemble de l'économie sociale et solidaire	3 120	100,0	8 571	100,0	41 170	100,0	107 647	100,0	86 275	100,0	211 572	100,0	797,6	100,0	1 955,9	100,0
Services hors économie sociale et solidaire ⁽²⁾	7 827	30,7	20 759	26,2	84 268	24,1	172 891	18,0	254 650	39,2	548 263	32,1	2 081,3	26,3	4 087,7	19,8
Autres secteurs	17 645	69,3	58 356	73,8	265 074	75,9	785 879	82,0	395 113	60,8	1 158 460	67,9	5 830,1	73,7	16 528,1	80,2
Tous secteurs hors économie sociale et solidaire	25 472	100,0	79 115	100,0	349 342	100,0	958 770	100,0	649 763	100,0	1 706 723	100,0	7 911,4	100,0	20 615,8	100,0
Ensemble	28 592		87 686		390 512		1 066 417		736 038		1 918 295		8 708,9		22 571,7	

(1) non compris l'emploi occasionnel (cf. encadré 2).

(2) services aux particuliers et aux entreprises, hors établissements relevant de l'économie sociale et solidaire.

Source : Insee - DADS 2000

Parmi les quatre types d'établissements de l'économie sociale et solidaire, les associations emploient près de 33 100 salariés alors qu'elles ont la proportion d'établissements employeurs la plus faible (cf. tableau 2). Bien qu'elles emploient quatre salariés sur cinq, les associations ont une masse salariale qui n'excède pas 74% de la masse salariale des établissements de l'économie sociale et solidaire. Les coopératives quant à elles disposent de 5 400 salariés, soit 13% des effectifs de l'économie sociale et solidaire, et affichent près de 19% de la masse salariale. Les mutuelles et les marges emploient respectivement 1 500 et 1 100 salariés.

Avertissement : Pour aborder la notion d'effectif salarié, la source DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales) est utilisée, au dépend de la source Sirene prise précédemment pour décrire les établissements. L'année considérée sera l'année 2000. Il est donc important de ne pas chercher à comparer les chiffres publiés dans ce document provenant de ces deux sources qui ne portent pas sur la même année et présentent des concepts d'emplois différents.

Encadré 2 : Différentes formes d'emploi dans les DADS

Le champ couvert

Les déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) couvrent l'ensemble des salariés et des employeurs à l'exclusion des salariés de l'agriculture, des agents de l'État et du personnel domestique. Compte tenu des délais d'exploitation, les données issues de cette source administrative se rapportent au 31 décembre de l'année 2000.

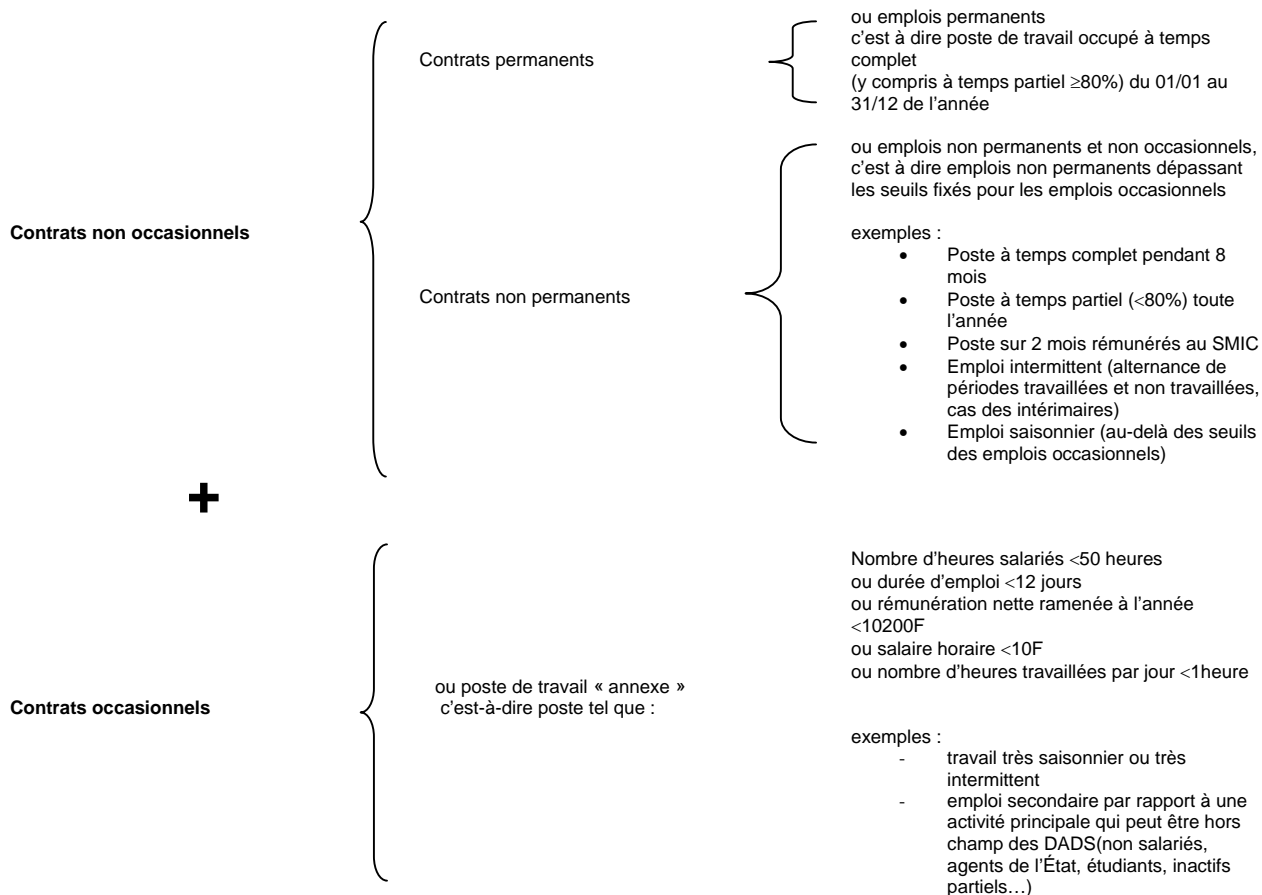
Le décompte des emplois

Un emploi correspond à un contrat de travail. En fonction des caractéristiques du contrat, il est possible de distinguer plusieurs notions d'emplois. Un salarié ayant occupé deux emplois dans l'année chez deux employeurs différents est compté pour deux emplois. C'est également le cas pour une personne ayant cumulé deux emplois dans deux établissements différents sur une même période.

Les emplois jeunes sont inclus dans l'étude, de même que toutes formes d'emplois aidés donnant lieu à rémunérations.

Différentes catégories d'emploi

Trois grandes catégories d'emploi sont appréhendées en fonction du volume de travail effectué (cf. tableau 2). D'un côté, les salariés présents toute l'année et travaillant à temps complet (c'est à dire au moins 80% de temps plein) constituent l'**emploi permanent**. D'un autre côté, les salariés ayant un contrat très court ou travaillé très peu d'heures ou ayant perçu une rémunération particulièrement faible constituent l'**emploi occasionnel** que l'on pourrait également qualifier d'emploi annexe. Entre ces deux catégories, se trouve l'**emploi non permanent (et non occasionnel)**. Cette situation intermédiaire peut se décliner de diverses façons :



8. Un quart des contrats dans l'économie sociale et solidaire sont des contrats permanents

Trois types de contrats existent pour définir le volume de travail : le contrat permanent, le contrat non permanent et non occasionnel, et le contrat occasionnel. Dans Lille-Métropole, sur les 86 300 contrats signés en 2000 dans les établissements de l'économie sociale et solidaire, seuls 20 200 contrats sont permanents soit 23% des contrats contre 33% des contrats pour l'ensemble des secteurs d'activité, proche en cela de la tendance régionale. **L'emploi apparaît ainsi moins stable dans l'économie sociale et solidaire** d'autant plus que les contrats occasionnels regroupent un tiers des contrats contre à peine un quart pour l'ensemble des secteurs.

Les pratiques divergent selon les types d'établissements de l'économie sociale et solidaire. Les coopératives et les mutuelles ont plus souvent recours au contrat permanent, avec près d'un contrat sur deux. Ainsi, moins d'un contrat sur dix est occasionnel pour ce type d'établissement. Mais les coopératives et les mutuelles rassemblent ensemble à peine 17% des salariés de l'économie sociale et solidaire et environ un contrat sur dix. Les associations sont dans la situation inverse : en 2000, parmi les 75 000 contrats (soit 87% des contrats de l'économie sociale et solidaire), moins d'un sur cinq est permanent et près de quatre contrats sur dix sont occasionnels.

Tableau 4 : Les différentes formes d'emploi de l'économie sociale et solidaire en 2000

Secteurs	Nombre de contrats non occasionnels						Nombre de contrats occasionnels		Nombre de contrats de travail sur l'année	
	Nombre de contrats permanents		Nombre de contrats non permanents		Total		CU de Lille Métropole	Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole	Nord-Pas-de-Calais
	CU de Lille Métropole	Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole	Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole	Nord-Pas-de-Calais				
Coopératives	4 068	8 395	3 065	6 973	7 133	15 368	556	1 404	7 689	16 772
Mutuelles	1 029	2 595	935	1 817	1 964	4 412	214	353	2 178	4 765
Associations	14 449	41 855	31 865	83 453	46 314	125 308	28 367	61 847	74 681	187 155
Marges	638	985	747	1 283	1 385	2 268	342	612	1 727	2 880
Ensemble Economie Sociale et Solidaire	20 184	53 830	36 612	93 526	56 796	147 356	29 479	64 216	86 275	211 572
Services hors Economie Sociale et Solidaire*	44 243	88 395	114 292	261 358	158 535	349 753	96 115	198 510	254 650	548 263
Autres secteurs	175 716	522 382	168 314	488 809	344 030	1 011 191	51 083	147 269	395 113	1 158 460
Ensemble	240 143	664 607	319 218	843 693	559 361	1 508 300	176 677	409 995	736 038	1 918 295

* : services aux particuliers et aux entreprises, hors établissements relevant de l'Economie Sociale et Solidaire

Source : DADS 2000

Guide de lecture : Parmi les 86 275 contrats de l'Economie Sociale et Solidaire dans la CU de Lille Métropole, 20 184 sont des contrats permanents (à temps complet toute l'année), 29 479 sont des contrats occasionnels (volume de travail inférieur à 50 heures ou 12 jours par ex...). Les 36 612 contrats restants sont donc des contrats non occasionnels et non permanents (cf. encadré sur les différentes formes d'emploi).

Tableau 5 : Les différentes formes d'emploi de l'économie sociale et solidaire en 2000, en %

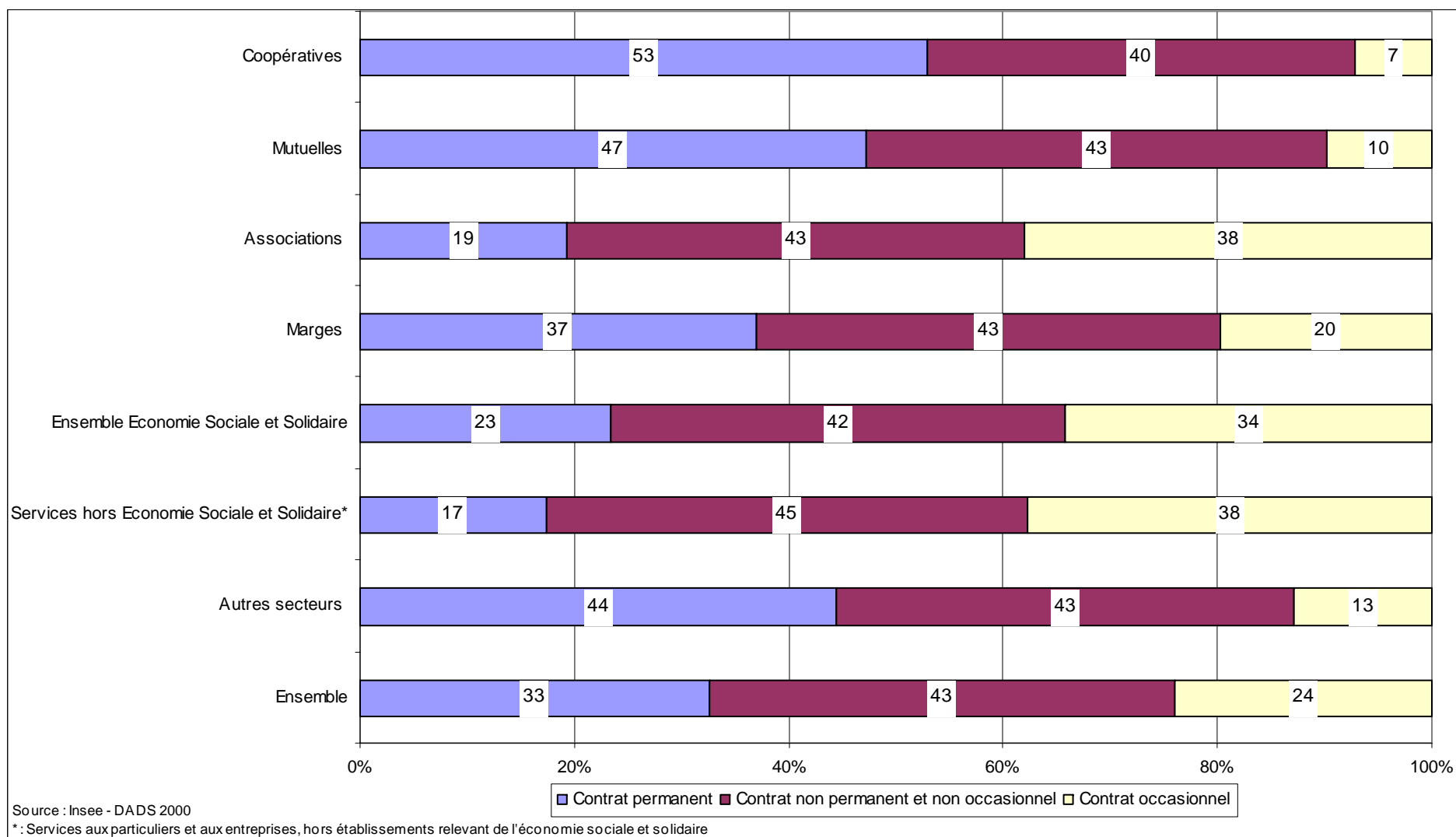
Secteurs	Contrats non occasionnels						Contrats occasionnels		Nombre de contrats de travail sur l'année	
	Contrats permanents		Contrats non permanents		Total					
	CU de Lille Métropole	Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole	Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole	Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole	Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole	Nord-Pas-de-Calais
Coopératives	53%	50%	40%	42%	93%	92%	7%	8%	7 689	16 772
Mutuelles	47%	54%	43%	38%	90%	93%	10%	7%	2 178	4 765
Associations	19%	22%	43%	45%	62%	67%	38%	33%	74 681	187 155
Marges	37%	34%	43%	45%	80%	79%	20%	21%	1 727	2 880
Ensemble Economie Sociale et Solidaire	23%	25%	42%	44%	66%	70%	34%	30%	86 275	211 572
Services hors Economie Sociale et Solidaire*	17%	16%	45%	48%	62%	64%	38%	36%	254 650	548 263
Autres secteurs	44%	45%	43%	42%	87%	87%	13%	13%	395 113	1 158 460
Ensemble	33%	35%	43%	44%	76%	79%	24%	21%	736 038	1 918 295

* : services aux particuliers et aux entreprises, hors établissements relevant de l'Economie Sociale et Solidaire

Source : DADS 2000

Guide de lecture : Parmi les 86 275 contrats de l'Economie Sociale et Solidaire dans la CU de Lille Métropole, 23% sont des contrats permanents (à temps complet toute l'année), 34% sont des contrats occasionnels (volume de travail inférieur à 50 heures ou 12 jours par ex...). Les 42% de contrats restants sont donc des contrats non occasionnels et non permanents (cf. encadré sur les différentes formes d'emploi).

Graphique 1 : Répartition des différentes formes d'emploi par secteur dans Lille-Métropole en 2000



9. Plus de cadres et de professions intermédiaires qu'en région

Dans Lille-Métropole, les catégories socioprofessionnelles les plus répandues au sein des établissements de l'économie sociale et solidaire sont les employés et les professions intermédiaires qui rassemblent ensemble 27 649 salariés. A elles deux, ces catégories représentent deux tiers des salariés. Les ouvriers sont moins nombreux avec 14% des salariés (19% en région). Les stagiaires et les apprentis sont en effectif moindre (4% des salariés). Par rapport à la région, Lille-Métropole compte plus de cadres (15,2% contre 10,5%) et de professions intermédiaires (33,8% contre 31,1%) parmi les salariés de l'économie sociale et solidaire mais moins d'ouvriers.

Selon les types d'établissements de l'économie sociale et solidaire, le profil des salariés diffère. Les employés sont ainsi plus nombreux dans les mutuelles où ils représentent près d'un salarié sur deux contre à peine un sur trois dans les associations. A l'inverse, les associations emploient plus d'ouvriers (15%) et d'apprentis stagiaires (5%) que les autres. Les professions intermédiaires sont en proportions équivalentes pour chaque type d'établissement, sauf pour les marges où ils sont surreprésentés. Les coopératives et les marges comptabilisent près de 20% de cadres parmi leurs salariés contre moins de 15% dans les associations.

Tableau 5 : Répartition des emplois salariés par catégorie socioprofessionnelle en 2000

Unité : nombre, %

Secteur	Cadres			Professions intermédiaires			Employés			Ouvriers			Apprentis et stagiaires			Ensemble	
	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	CU de Lille Métropole	Nord-Pas-de-Calais
	Nombre	%	%	Nombre	%	%	Nombre	%	%	Nombre	%	%	Nombre	%	%	Nombre	Nombre
Coopératives	1 051	19,4	15,6	1 986	36,7	37,9	1 648	30,5	28,1	672	12,4	17,5	53	1,0	0,9	5 410	11 214
Mutuelles	251	16,3	15,3	538	34,9	34,2	709	46,0	45,4	28	1,8	4,4	15	1,0	0,7	1 541	3 642
Associations	4 742	14,3	9,7	10 839	32,7	29,9	11 119	33,6	34,4	4 831	14,6	19,3	1 601	4,8	6,6	33 132	91 016
Marges	201	18,5	12,3	546	50,2	39,0	264	24,3	33,7	70	6,4	12,8	6	0,6	2,1	1 087	1 775
Ensemble Economie Sociale et Solidaire	6 245	15,2	10,6	13 909	33,8	31,1	13 740	33,4	34,1	5 601	13,6	18,5	1 675	4,1	5,7	41 170	107 647

Source : Insee - Dads 2000

10. Zoom sur l'emploi salarié dans les associations de la métropole

Le secteur social : premier employeur dans le monde associatif avec 15 000 salariés sur Lille-Métropole

Avec 2 700 établissements employeurs et 33 000 salariés fin 2000, le milieu associatif regroupe plus de **80% des salariés employés dans l'économie sociale et solidaire** de Lille-Métropole et représente 74% de la masse salariale.

Parmi les différents secteurs associatifs, le **secteur social** est le premier employeur de l'économie sociale et solidaire dans Lille-Métropole avec **15 000 salariés** en 2000. Les salariés du domaine social représentent ainsi 45% des salariés des associations de Lille-Métropole. Cette proportion est plus faible qu'en région (54%) alors que les établissements sont dans des proportions équivalentes (24%).

L'enseignement-formation est le deuxième secteur associatif employeur de Lille-Métropole avec près de **7 000 salariés**, soit un salarié sur cinq (un sur six en région) pour 15% des établissements.

Le secteur de la **santé** emploie quant à lui près de **3 000 personnes**, soit 9% des salariés du monde associatif, taux comparable au niveau régional.

Le secteur **culture-sport-loisirs** emploie peu de salariés (**2 000 personnes** soit 6% des salariés) au regard du nombre d'établissement (près d'un sur quatre). Même constat pour les **associations de personnes** (11% des salariés, soit **3 500 personnes**, pour 26% des établissements).

Le secteur social contribue à hauteur de 39% de la masse salariale brute totale des associations en 2000 alors qu'il concentre 45% des salariés. Le secteur de l'enseignement-formation y contribue quant à lui à 21%. Mais alors que le secteur de la santé ne rassemble que 9% des salariés en 2000, sa masse salariale avoisine les 13%.

Tableau 6 : Les établissements employeurs, les emplois et la masse salariale brute⁽¹⁾ dans les associations de l'économie sociale et solidaire en 2000

Secteur associatif	Nombre d'établissements				Effectifs salariés ⁽²⁾ au 31.12.2000				Nombre de contrats de travail en 2000				Masse salariale brute annuelle			
	CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais		CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais		CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais		CU de Lille Métropole		Nord-Pas-de-Calais	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Millions d'euros	%	Millions d'euros	%
Enseignement-formation	409	15,1	938	12,7	6 837	20,6	14 674	16,1	16 842	22,6	34 112	18,2	121,5	20,7	246,0	16,1
Santé	59	2,2	156	2,1	2 988	9,0	8 321	9,1	4 721	6,3	11 833	6,3	73,5	12,5	210,1	13,7
Social	645	23,8	1 775	24,0	14 993	45,3	48 614	53,4	25 111	33,6	76 655	41,0	227,3	38,7	732,9	48,0
Culture-sport-loisirs	618	22,8	2 029	27,4	2 015	6,1	4 661	5,1	7 976	10,7	17 250	9,2	38,7	6,6	79,6	5,2
Accueil-hébergement	45	1,7	136	1,8	241	0,7	612	0,7	2 050	2,7	4 081	2,2	6,6	1,1	13,7	0,9
Insertion	33	1,2	106	1,4	478	1,4	1 402	1,5	3 278	4,4	8 000	4,3	9,4	1,6	21,5	1,4
Associations de personnes	701	25,8	1 786	24,1	3 568	10,8	7 937	8,7	10 617	14,2	24 951	13,3	64,4	11,0	128,6	8,4
Autres associations	202	7,4	478	6,5	2 012	6,1	4 795	5,3	4 086	5,5	10 273	5,5	45,9	7,8	95,8	6,3
Ensemble	2 712	100,0	7 404	100,0	33 132	100,0	91 016	100,0	74 681	100,0	187 155	100,0	587,4	100,0	1 528,3	100,0

⁽¹⁾ Champ DADS : entreprises privées et semi-publiques

⁽²⁾ non compris l'emploi occasionnel

Source : Insee - Dads 2000

Annexe : Les établissements de plus de 20 salariés par secteur

	Raison sociale	Commune	Tranche d'effectifs salariés
Coopératives de crédit	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Nord Europe	Lille	500 à 999
	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France *	Lille	500 à 999
	Caisse d'Épargne et de Prévoyance Flandre	Roubaix	250 à 499
	Banque Populaire du Nord	Marcq-en-Baroeul	250 à 499
	Caisse d'Épargne et de Prévoyance Flandre	Lille	20 à 49
	Banque Populaire du Nord	Lille	20 à 49
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Nord Europe	Lille	20 à 49
Coopératives de production	Applications électriques industrie bâtiment	Roubaix	20 à 49
Autres coopératives	Brasserie Terken	Roubaix	200 à 249
	SA Flandre Ateliers	Tourcoing	100 à 199
	Coopérative Exploitation Répartition Pharmaceutique de Rouen (CERP)	Villeneuve-d'Ascq	100 à 199
	SICA de la vallée de la Lys	Comines	100 à 199
	SOLITEL	Marcq-en-Baroeul	50 à 99
	CAMIF Catalogues	Ronchin	50 à 99
Sociétés d'assurance à forme mutuelle	La Mondiale	Mons-en-Baroeul	500 à 999
	La Mondiale	Mons-en-Baroeul	50 à 99
	Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics	Marcq-en-Baroeul	20 à 49
	Mutuelle Assurance Travailleur Mutualiste	Lille	20 à 49
	Mutuelle Assurance Instituteurs de France	Lille	20 à 49
	Mutuelle Assurance Instituteurs de France	Villeneuve-d'Ascq	20 à 49
	Mutuelle Assurance Commerçants Industrie	Lille	20 à 49
Organisations régies par le code de la mutualité	CRAMA du Nord Est (Groupama)	Lille	100 à 199
	Mutuelle du Ministère de l'Intérieur	Lille	50 à 99
	Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale	Lille	50 à 99
	Caisse Maladie Régionale du Nord	Lille	50 à 99
Associations : enseignement-formation	Institut Catholique de Lille	Lille	250 à 499
	Ecole Supérieure de Commerce	Lille	100 à 199
	Association Ecole et Famille	Roubaix	100 à 199
	Association lilloise des animateurs de pastorale	Lille	100 à 199
	Association Nationale Formation Professionnelle Adultes	Lille	100 à 199
	Association Régionale du Travail Social	Loos	100 à 199
	Institut Catholique d'arts et métiers	Lille	100 à 199
Associations : santé	Institut Catholique de Lille (Saint Philibert)	Lille	1 000 et plus
	Institut Catholique de Lille (Saint Vincent)	Lille	250 à 499
	Institut Catholique de Lille (Saint Antoine)	Lille	250 à 499
Associations : social	Association soins et aide à domicile	Lille	250 à 499
	Aide à domicile aux retraités	Lille	250 à 499
	Les papillons blancs	Tourcoing	250 à 499
	Association aide à domicile aux retraités	Roubaix	250 à 499
Associations : culture, sports et loisirs	Orchestre National de Lille	Lille	100 à 199
	LOSC Lille Métropole Association	Lille	50 à 99
	Tourcoing Foot-Ball Club	Tourcoing	50 à 99
	COFIDIS compétition	Wasquehal	50 à 99
Associations : accueil, hébergement, restauration	Association Entraide Universitaire	Lille	100 à 199
	Maison accueil du travailleur	Lille	20 à 49
Associations : insertion	Groupement local employeurs versant Nord Est	Roubaix	50 à 99
	Groupement d'employeurs du Baroeul	Marcq-en-Baroeul	20 à 49
	Le tremplin	Villeneuve-d'Ascq	20 à 49
	Inter's Flandre	Comines	20 à 49
	Groupement région employeurs Nord emploi	Marcq-en-Baroeul	20 à 49
Associations de personnes	Association gestion GRP CIE METROPOLITAINE HABIT	Wasquehal	250 à 499
	Association développement de l'emploi et métiers nouveaux	Lille	100 à 199
	Agence régionale de développement	Lille	100 à 199
	Association développement éducation loisir à Tourcoing	Tourcoing	100 à 199
	Comité œuvres sociales personnel communal	Roncq	50 à 99
	Fédération laïque association socio éducatives Nord	Lille	50 à 99
Autres associations	Groupe Ircem emplois de la famille	Roubaix	250 à 499
	S.T. industries	Tourcoing	50 à 99
	Les papillons blancs de Lille	Lille	50 à 99
	Groupement assureur maladie exploitant agricole	Ronchin	50 à 99
Congrégations	Petites soeurs des pauvres	La Madeleine	20 à 49
Fondations	Institut Pasteur de Lille	Lille	500 à 999
	Fondation orphelins apprentis d'auteuil	Fournes-en-Weppes	100 à 199
	Institut Pasteur de Lille	Villeneuve-d'Ascq	100 à 199
	Institut Pasteur de Lille	Lille	50 à 99
	Fondation de l'armée du salut	Lille	50 à 99
Comités d'entreprise	Comité établissement SNCF région Lille	Lille	20 à 49

* : Effectif correspondant au plus grand établissement de Lille (siège). L'effectif régional s'élève à plus de 1000 salariés.

Source : Insee - Répertoire Sirene au 1^{er} janvier 2003

Pour en savoir plus

Dans le Nord-Pas-de-Calais :

- ❑ L'économie sociale et solidaire en Nord-Pas-de-Calais - Dossier de profil n°77 - 2004
- ❑ L'économie sociale dans la région Nord-Pas-de-Calais. Agence régionale de développement. Note d'information économique cahier n°5 - juin 1997

Dans d'autres régions :

- ❑ L'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes. Direction régionale de l'Insee Rhône-Alpes, Les dossiers de l'Insee n°146, mai 2003.
- ❑ En Gâtine, un salarié des services sur cinq travaille pour l'économie sociale et solidaire. Direction régionale de l'Insee Poitou-Charentes, Décimal n° 260 , 2005.
- ❑ L'économie sociale et solidaire en Haute-Normandie : un secteur qui compte 50 000 emplois salariés. Direction régionale de l'Insee Haute-Normandie, Cahier d'Aval n°72, mars 2006.
- ❑ L'économie sociale et solidaire : un secteur méconnu au service des personnes. Direction départementale de l'Insee Picardie, analyses n°3, 2006.
- ❑ L'économie sociale et solidaire, une troisième voie qui compte. Direction régionale de l'Insee Auvergne, la lettre n°33, décembre 2005.
- ❑ Associations : Des emplois à durée variable dans de multiples domaines. Direction régionale de l'Insee Bourgogne, Dimension n°118, janvier 2005.
- ❑ L'économie sociale et solidaire en Franche-Comté. Direction régionale de l'Insee Franche-Comté, L'essentiel n°86, avril 2006.

- ❑ L'économie sociale et solidaire progresse en Lorraine. Direction régionale de l'Insee Lorraine, Économie Lorraine n°55, mai 2006.

Vous retrouverez la plupart de ces publications sur www.insee.fr

En France :

- ❑ "La vie associative en 2002 - 12 millions de bénévoles", Insee, Insee première N°946, janvier 2004
- ❑ Le Bénévolat, Revue Française des affaires sociales n°4, octobre-décembre 2002, La Documentation française
- ❑ Économie sociale et solidaire. Problèmes économiques n°2.677 du 30 août 2000
- ❑ L'économie sociale : un secteur d'avenir ?, La Documentation française, Problèmes politiques et sociaux n°798, février 1998.
- ❑ Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France, E Archambaud, Economica, 1996
- ❑ Les outils et structures de l'insertion par l'activité économique, P Loquet, Dossiers d'experts, La lettre du cadre territorial, mai 2001